

DECISION N° 022- 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240208-DAJ-DEC-24-036-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024

Affichage : 09/02/2024

Portant validation du devis de la société S.A.S BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école élémentaire Paul Bert

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société S.A.S. BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école élémentaire Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société S.A.S BPI est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société S.A.S BPI pour les travaux de réfection en peinture et du revêtement des sols de l'école élémentaire Paul Bert d'un montant de 45 551.59 € HT.

signé électroniquement le 07/02/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

